

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Avant-projet de programmes statistiques 2007

	page
INSEE	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
. Division logement	2
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture	7
- Département de l'industrie et de l'agriculture	13
 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)	
- Sous direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles.....	15
 MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et perspectives - Sous-direction de l'observation statistique de la construction	18
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)	29
 Extrait de l'avant-projet de programme statistique de la formation Emploi, revenu	32
 Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	33
 Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs de la formation UEL.....	42

Réunion du 30 mai 2006

Insee

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division Logement

I. Exposé de synthèse

Les premiers résultats de l'enquête logement 2006 seront diffusés à la mi-2007, après réalisation des travaux de recodification, de redressement des non-réponses, et de calcul des pondérations. Pour le calcul (d'une partie) de l'indice des loyers, on tentera de mobiliser les données de loyers déjà collectées par d'autres organismes. En matière d'indices-Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à réduire les délais d'alimentation des bases grâce à la télé-transmission des données, ainsi qu'à produire de nouveaux indices, pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

II - Travaux nouveaux pour 2007**1. Enquête Logement 2006 : redressements, calcul des pondérations et diffusion de résultats**

La collecte de l'enquête Logement aura lieu de mars à décembre 2006. De manière à observer un nombre suffisant de bénéficiaires de dispositifs relevant de la politique du logement, une partie de l'échantillon de l'enquête a été tirée dans divers fichiers administratifs :

- fichier CNAF des bénéficiaires des aides au logement en secteur locatif, avec sur-représentation des bénéficiaires les plus susceptibles de se trouver en situation d'impayé de loyer ;
- fichier CNAF des bénéficiaires des aides personnelles au logement en accession à la propriété ;
- fichier ANPEEC des bénéficiaires du dispositif LOCAPASS (avance du dépôt de garantie et/ou garantie des loyers)
- fichiers DGI des bénéficiaires des dispositifs Périssol, Besson et Robien d'aide à l'investissement locatif.

La diffusion des résultats devrait commencer dès l'été 2007 (cf. VI.1. infra.). Le temps imparti pour l'imputation des non-réponses et pour le calcul des pondérations est donc très limité. Le calcul des pondérations, en particulier, promet d'être lourd, du fait de la complexité du plan de sondage (cf. supra) et de l'existence de nombreuses extensions régionales et locales (cf. V.1. infra.), tandis que le nouveau tronc commun des enquêtes ménages accroîtra les charges de recodification. Pour tenir les délais, on mettra au point les programmes (autant que faire ce peut) courant 2006, sur la base de fichiers de collecte partiels.

2. Récupération de données externes à l'INSEE pour le calcul de tout ou partie de l'indice des loyers.

L'indice des loyers entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation avec un poids de 6 %. L'INSEE calcul l'indice des loyers à partir des données qu'il collecte auprès de ménages locataires dans le cadre de l'enquête trimestrielle « Loyers et Charges ». Pour améliorer la précision de l'indice et réduire les frais de collecte, on cherchera à récupérer les données de loyer déjà collectées par d'autres organismes, dans le secteur privé comme dans le secteur social.

Dans le parc privé, les premiers contacts pris avec l'Observatoire des Loyers à Paris (OLAP) sont à cet égard encourageants. Ils permettent d'envisager une mise en œuvre au printemps 2007 ou 2008, l'année 2006 étant mise à profit pour procéder aux tests préliminaires. Des contacts sont en cours également avec l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), qui a d'ores et déjà constitué un observatoire des loyers du parc privé, à partir des données qu'elle collecte auprès de ses adhérents, de gros bailleurs ou d'administrateurs de biens (FONCIA, CNAB) ou de partenaires (dont l'OLAP). Si ces contacts aboutissent et si la qualité de la base s'avère satisfaisante, la mise en œuvre pourrait être réalisée selon le même calendrier que pour les données de l'OLAP.

Du côté du secteur social, les données collectées jusqu'à présent auprès des bailleurs (par exemple dans le cadre de l'enquête PLS) ne se prêtent pas vraiment à une intégration rapide dans les chaînes de calcul de l'indice des loyers. Une enquête spécifique auprès de bailleurs sociaux pourrait être envisagée. Mais une telle enquête nouvelle ne trouvera(it) sa place au sein du dispositif et sa légitimité ne sera(it) pas contestée par les bailleurs qu'à la double condition que la réponse puisse être en grande partie automatisée (ce qui suppose que le questionnaire s'articule avec les logiciels de gestion du parc dont disposent les organismes bailleurs) et qu'elle s'inscrive dans la perspective d'une refonte de l'ensemble du dispositif d'observation statistique du parc HLM. Sur ce point, la DAEI et la DGUHC ont entamé une réflexion commune (cf. moyen terme 2004-2008 du Cnis), et il est prévu que l'INSEE y prenne part également.

III - Opérations répétitives

1. Enquête Loyers et Charges et calcul de l'indice des loyers

En tout état de cause, les données externes de loyers ne seront mobilisées pour le calcul de l'indice des loyers que progressivement et elles ne couvriront en 2007 au mieux qu'une toute petite partie du parc locatif. L'enquête Loyers & Charges sera donc réalisée en 2007, a priori sur un champ et selon des modalités proches de celles en vigueur (5000 logements interrogés chaque trimestre). Chaque logement est interrogé cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière fois en visite, les interrogations intermédiaires ayant lieu par téléphone).

2. Bilan annuel Logement et compte satellite du logement

Pour les besoins du compte satellite du logement, la division Logement estime chaque année le parc de logements (stock) et son évolution (flux), en concertation et en coopération avec le SESP du ministère de l'équipement. Il s'agit d'un travail de synthèse, qui s'appuie sur plusieurs sources (recensements, Sitadel, enquêtes Logement, etc...) que l'on tente de (ré) concilier au mieux. Les chiffres sont produits par tranche de taille d'agglomération, type d'habitat (individuel/collectif), catégorie du logement (résidence principale/résidence secondaire ou logement occasionnel/logement vacant), et statut d'occupation (pour les résidences principales).

Les chiffres feront désormais l'objet d'une publication conjointe INSEE/SESP, une fois par an, en début d'année civile. Par ailleurs, on envisage également de calculer et de diffuser des chiffres par région (sans toutefois croiser la région et la tranche de taille d'agglomération).

3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-INSEE

En partenariat avec les notaires (chambre Inter-départementale des notaires de Paris pour l'Île-de-France, PERVAL pour la province) l'INSEE calcule et publie des indices trimestriels de prix des logements anciens. Comme en 2005 et 2006, la division Logement procèdera à la validation des indices calculés pour l'Île-de-France et pour la province, ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil Scientifique.

Jusqu'à présent, les notaires remplissaient pour chaque transaction un questionnaire papier qui était ensuite chiffré et saisi. Progressivement, les données que les notaires transmettent d'une part aux conservations des hypothèques, et d'autre part à la CINP et à PERVAL, seront acheminées par voie électronique, ce qui permettra de raccourcir les délais de calcul des indices. La télé-transmission des actes devrait se généraliser en 2007 si tout se passe bien.

Par ailleurs, pour l'heure, en province, seules les régions PACA et Rhône-Alpes ainsi que les agglomérations de Lyon et Marseille bénéficient d'indices Notaires-INSEE qui leurs sont propres (il existe toutefois des indices pour l'ensemble de la province). La division logement examinera, en concertation avec les notaires, s'il serait possible de calculer et de publier des indices Notaires-INSEE pour d'autres régions et pour d'autres agglomérations.

IV - Allègement de la charge statistique des entreprises

Cf. II.2. supra.

V - Aspects particuliers du programme 2007

1. Aspects régionaux et locaux

- Indices Notaires-INSEE : cf. III.3. supra.
- L'enquête Logement 2006 comprendra des extensions régionales et/ou locales dans six régions : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées et Corse. La Division Logement, en collaboration avec l'unité Méthodes Statistiques de l'INSEE, s'attachera à intégrer ces compléments d'échantillon à l'échantillon national, en calculant les pondérations correspondantes.

2. Aspects environnement

Le questionnaire de l'enquête logement comprendra comme en 2002 une partie «Energie » substantielle. Les ménages seront également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

3. Aspects européens

L'enquête Logement 2006 intégrera le nouveau tronc commun des enquêtes ménages. La refonte du tronc commun répond notamment aux préoccupations d'EUROSTAT de définir les ménages de manière homogène d'un pays à l'autre.

VI -Diffusion des travaux

1. Enquête Logement 2006

Les premiers résultats seront diffusés dans la collecte INSEE-Première à partir de Juillet 2007. Des fichiers détail seront mis en ligne en juillet 2007 (fichiers sans les variables financières) puis en début d'année 2008 (fichier complet).
Un volume INSEE-Résultats sera réalisé courant 2008.

2. Indices des Loyers

Diffusé par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation.

3. Indices Notaires-INSEE des prix des logements anciens.

Dans la collection Infos-Rapides tous les trimestres, et un INSEE-Première en avril-mai. Les séries figurent sur le web de l'INSEE et sont mises à jour à la sortie de l'Infos-Rapides.

4. Bilan annuel logement

Publication annuelle au premier trimestre, simultanément dans la collection INSEE-Première et dans la collection des quatre-pages du SESP. Les principaux résultats seront par ailleurs repris dans le rapport annuel de la commission des Comptes du logement.

5. Projection de ménages et de logements

Les résultats détaillés de la projection de ménages et de logements réalisée en 2006 sur la base des résultats de l'exploitation « Ménages-Familles » du nouveau recensement feront l'objet d'un volume de la collection INSEE-Résultats (qui pourrait inclure les résultats des projections régionales, comme en 2002).

Les principaux résultats de cette projection seront diffusés en fin d'année 2006 dans la collection INSEE-Première. Un article plus substantiel peut être envisagé en 2007 dans un autre support (Economie et Statistique, l'Observateur de l'immobilier,...).

6. Travaux d'études à partir des enquêtes Logement 2002 et antérieures.

Les travaux d'étude réalisés en 2006 (sur les normes de sur- et de sous-peuplement des logements, sur les conditions de logement des jeunes, et sur le peuplement du parc HLM) pourraient donner lieu à publication en 2007 dans des revues telle que Economie et Statistique.

VII - Suivi des travaux prévus au programme de moyen-terme 2004-2008

1. Enquête Logement 2006

La préparation de l'enquête suit son cours et le calendrier est tenu, en dépit des difficultés apparues : la réduction de la taille de l'échantillon national nous a contraint à compliquer le plan de sondage pour conserver une bonne précision sur les variables et les populations d'intérêt, la décision a été prise tardivement (en février 2005) de réaliser l'enquête également dans les DOM.

2. Enquête Loyers et Charges et indice des loyers

L'enquête a basculé en collecte informatisée en octobre 2004. La rénovation de l'indice des loyers est en cours de réalisation. La décision de développer ou non un module « charges locatives » dépendra de la possibilité de mobiliser des bases externes pour le calcul des loyers (HLM, OLAP, UNPI, cf. supra) et du contenu desdites bases en termes d'information sur les charges.

3. Indices Notaires-INSEE

Les indices font maintenant l'objet d'un INSEE-Première une fois par an et d'un Infos-Rapides tous les trimestres. Ils sont mis en ligne sur le web de l'INSEE. Par ailleurs, la CINP et PERVAL ont organisé une première conférence de presse commune en janvier 2006.

4. Projection de ménages et de logements

La dernière projection du nombre de ménages et de la demande potentielle de logements a été réalisée courant 2002 sur la base des résultats du recensement de 1999. Les premiers résultats du nouveau recensement font apparaître que la croissance du nombre de ménages a été plus forte que ce qui avait été anticipé. D'une part, en effet, le solde migratoire a été plus important que prévu : environ 100.000 par an, alors que l'hypothèse était de 50.000. D'autre part, les comportements de cohabitation (désaffectation croissance pour la vie en couple) ont continué d'évoluer à un rythme très rapide. Le nombre de moyen de personnes par ménage, égal à 2,40 en 1999, n'est plus que de 2,31 en 2004-2005, contre 2,33 dans la projection.

Les résultats de l'exploitation complémentaire « Ménages-Familles » du nouveau recensement devraient être disponibles au 2^{ème} trimestre 2006. L'INSEE procédera dans la foulée à une nouvelle projection du nombre de ménages. Les hypothèses en seront arrêtées après consultation des experts et des organismes intéressés par le sujet.

5. Bilan annuel Logement

Les séries du parc de logements bénéficient dès à présent d'un calage partiel sur les résultats du nouveau recensement, alors qu'il était initialement envisagé de ne commencer à caler les chiffres du parc de logements sur ceux du recensement qu'au terme d'un cycle complet d'enquêtes de recensement. En revanche, l'idée de mobiliser des sources administratives autres que SITADEL (fichiers EDF, fichiers fiscaux) pour l'estimation annuelle a été abandonnée, les résultats des investigations menées sur les fichiers fiscaux s'étant révélés peu satisfaisants.

6. Etudes

Le numéro spécial d'Economie et Statistique à partir de l'enquête Logement 2002 inscrit au programme de moyen terme est sorti en 2005 (numéro double).

ANNEXE :

Publications diffusées en 2005-2006

BEAUVOIS Martine et alii : « Les indices Notaires-INSEE de prix des logements anciens », INSEE-Méthodes n°111 ;

BEAUVOIS Martine : « Logements anciens : des prix toujours en forte hausse en 2004 », Insee-Première n°1029 ;

DRIANT Jean-Claude et Alain JACQUOT : « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », Economie et Statistiques , n°381-382 ;

JACQUOT Alain : « Le parc de logements à l'aube du XXI siècle », Cnaf, Informations Sociales, n° 123 ;

JACQUOT Alain : « Comportements résidentiels et marché du logement », Introduction au n°381-382 d'Economie et Statistique ;

JACQUOT Alain et Christelle MINODIER : « 31,3 millions de logements en janvier 2005 », INSEE-Première n°1060 ;

MINODIER Christelle : « Portrait de locataires », INSEE-Première n°1010.

Insee

Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

S'agissant des innovations de produit, les travaux porteront notamment sur l'enrichissement de l'enquête « Services », avec l'extension de la collecte au secteur des transports routiers et la valorisation des résultats de nombreux nouveaux secteurs d'activité. La faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros » sera également étudiée.

S'agissant des innovations de gestion, la division poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit par l'enquête « Services » puis à partir de 2007 par les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissements dans l'industrie ».

S'agissant du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture auquel contribuent les enquêtes de conjoncture de l'Insee, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007. Il s'agit d'une possible évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; d'une possible simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; de l'extension de champ de l'enquête « Services » ; de l'exécution d'enquêtes en août et du respect de l'harmonisation des questionnaires. Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisagent d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

2. Travaux nouveaux pour 2007**2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2007.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Aucune exploitation nouvelle ou rénovée de fichier administratif n'est envisagée pour 2007.

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux statistiques prévus pour 2007 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovation de produits

-Extension sectorielle de la collecte de l'enquête « Services » au secteur des transports routiers.

-Valorisation des résultats des secteurs cinématographiques et vidéo, radio, télévision, agence de presse, services personnels, location de biens immobiliers, de transports, de biens personnels et domestiques, activités de poste et courrier et télécommunications de l'enquête « Services ».

-Etude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros ».

- En remplacement de l'enquête semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie », enrichissement de l'Informations Rapides « Industrie » d'une question trimestrielle européenne sur la compétitivité des entreprises.

-Diffusion de nouveaux Insee Méthodes « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.2. Innovations de gestion

-Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes « Services », « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».

-Examen de nouvelles simplifications de questionnaires.

-Optimisation de la taille des échantillons.

-Travaux préparatoires en vue du changement de nomenclature.

-Recherche d'une participation régulière des entreprises des strates exhaustives.

-Etude exploratoire de travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Une évaluation externe du programme des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne menée dans le cadre d'un programme d'évaluation pluri annuel de la DG-ECFIN a conduit à proposer des recommandations : extension de champ de l'enquête « Services », principalement au secteur financier ; meilleure couverture de la situation financière des ménages et des entreprises ; meilleure couverture du marché du travail ; amélioration des données sur l'investissement ; distinction plus nette entre biens durables et non durables dans les différentes enquêtes relatives à la consommation ; ajout d'une ventilation géographique pour les questions sur les flux du commerce extérieur.

Sur la base de ces recommandations, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007, à savoir : l'évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; la simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; l'extension du champ de l'enquête « Services » ; l'exécution d'enquêtes en août et le respect de l'harmonisation des questionnaires.

Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisagent d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE sur l' « Amélioration des taux de réponse et la minimisation de la charge des répondants » et l' « Harmonisation et la conception techniques des enquêtes de conjoncture » dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2007, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3 000 entreprises	Non	Oui

Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Aucun fichier administratif n'est exploité à des fins statistiques.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Des allègements de la charge statistique des entreprises ont été initiées en 2005 et 2006 et seront encore poursuivies en 2007.

Le transfert de l'enquête de conjoncture dans les transports routiers, précédemment gérée par le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP) du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, à l'INSEE en 2006 aura permis au SESP une économie de moyens supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Pour les entreprises, l'allègement de la charge statistique est également effectif, puisque l'échantillon des entreprises du secteur du transport routier interrogées est optimisé et passe de 1 500 entreprises précédemment à 600 entreprises de ce secteur pour l'enquête gérée par l'INSEE.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit à l'enquête « Services », puis à partir de 2007 pour les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».

Au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, l'enquête de conjoncture semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie » a été supprimée fin 2005, ce qui a réduit d'autant la charge de collecte des 4 000 entreprises précédemment interrogées.

Au regard des données disponibles, les questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » ont été supprimées. Pour l'enquête « Services », il a été décidé de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) mensuelles portant sur une fenêtre glissante de trois mois, à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) mise en ligne sur le site internet de l'Insee en 2006.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. De nouveaux volumes méthodologiques - enquêtes « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » - viennent de paraître, d'autres - enquêtes « Industrie », « Investissement dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » - sont en cours de parution. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête « Commerce de gros », « Industrie », « Services », et progressivement l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport : Fait en janvier 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Commerce de gros : janvier 2004. Industrie : novembre 2005. Services : courant 2006.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points</i> et <i>Notes de conjoncture...</i>	Démarche en continu.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : « Commerce de détail » en 2005 ; « Commerce de gros » et « Bâtiment » en 2006 ; « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » en préparation.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

Insee

Département de l'industrie et de l'agriculture
Division Comptes et études de l'industrie

1. Exposé de synthèse

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction. L'indice du coût de la construction et l'indice de référence de l'évolution des loyers font chacun l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Les travaux tirés des conclusions de la une mission d'étude sur l'élaboration de l'indice, présentées à la formation et approuvées lors de sa réunion de 2002, se poursuivront conjointement à l'INSEE et au Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ils portent sur la totalité des travaux qui concourent à son élaboration : enquête sur le prix de revient des logements neufs (EPRLN), méthodologie des métrages, qualité du bordereau général d'évaluation des travaux neufs (BGETN).

La réflexion sur la réforme de l'indexation des loyers d'habitation entamée début 2005 a débouché par le vote d'un article de loi instituant un indice de référence de l'évolution des loyers basés sur l'indice des prix à la consommation, l'indice du coût de la construction et l'indice du prix des travaux d'entretien-amélioration du SESP. Les modalités de calcul de ce nouvel indice ont été fixées fin 2005 par un décret pris en Conseil d'Etat. La première publication de l'indice de référence des loyers est intervenue le 28 décembre 2005. Il est régulièrement publié le même jour que l'indice du coût de la construction depuis le 10 janvier 2006. Le projet de règlement modificatif du règlement européen de 1998 sur les statistiques court terme (règlement STS), approuvé par le comité du programme statistique en septembre 2003 et qui a été adopté par le Conseil et le Parlement au cours de 2004, prévoit d'inclure un indice des prix à la production de la construction.

2 - Travaux nouveaux pour 2007

En ce qui concerne l'indice du coût de la construction, la mise en œuvre de nouvelles méthodes pour le suivi du prix des maisons individuelles entrera dans sa phase opérationnelle. L'analyse des méthodes alternatives au métrage s'est révélée plus longue que prévue. L'objectif est de publier avec la nouvelle méthode en 2008. Mais ceci nécessite d'avoir un minimum de recul sur l'impact de ce changement de méthode et donc au moins une année de double dispositif.

3 - Opérations répétitives**I - Comptes nationaux**

On est désormais dans les campagnes courantes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2004-2006 débiteront par le SIE 20045, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2007. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Il fournit aussi des informations globales sur les variations de stocks et les marges de commerce.

L'outil informatique intègre peu à peu PELICAN. Si la fabrication des équilibres ressources-emplois continue de se faire sous des outils bureautiques, la communication avec le Département des Comptes nationaux utilise PELICAN. En particulier, l'utilisation de PELICAN pour visualiser les

données de synthèse et les données publiées est largement répandue au sein des agents de la division.

II - L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés pour l'ICC (type d'habitat - région) seront calculés.

6 - Publications

A paraître en 2006 :

Diagnostics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers sont publiés dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

A paraître en 2007 :

Diagnostics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
 . Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

I- EXPOSE DE SYNTHESE

La Sous direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Pour ce qui concerne la construction, son rôle statistique porte essentiellement sur les entreprises artisanales, c'est à dire sur les « très petites entreprises » du bâtiment (moins de 20 salariés) ; ces TPE réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée du BTP.

La Sous direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques d'inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la DCASPL. L'APCM édite un Cd-Rom issu de cette exploitation (l'INSEE est propriétaire des données, la DCASPL de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale d'une part et les inscrits au titre d'une activité secondaire de l'autre,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du CNIS et ont fait l'objet d'une recommandation. Elles seront appliquées

par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

2- TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

- Nouvelle exploitation et tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

3- OPERATIONS REPETITIVES

3.1 Enquêtes

Rubrique sans objet

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4- ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Cette rubrique ne concerne pas la sous direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

La sous-direction mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5- ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2007

5.1- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme

des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir chapitre 1), rapport qui a été approuvé par le CNIS et a fait l'objet d'une recommandation.

5.2- Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3 Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées. La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6- LISTE DES PUBLICATIONS (2005)

Chiffres clefs de l'artisanat (actualisation annuelle sur papier et sur le site www.pme.fr).

Chiffres clefs des PME (publication sur papier les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE ; actualisation annuelle sur le site [pme](http://pme.fr)).

Chiffres clefs des TPE (publication sur papier les années impaires ; actualisation annuelle sur le site).

Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (actualisation annuelle sur papier et sur le site).

« Etude sur le devenir des entrepreneurs-créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise », 2005, disponible sur le site.

Entreprises en bref (4 pages) : N° 14, janvier 2005 « Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ».

7- SUIVI DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové en 2006 et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme l'évolution de l'emploi dans les PME, la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier le Secrétariat général (SG) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économie, statistiques et prospective (SESP) du SG, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospective
Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Les opérations de collecte d'informations statistiques conduites par le SESP combinent à la fois des enquêtes sur l'activité des entreprises du secteur, entreprises de construction ou de promotion immobilière, l'élaboration d'indices de prix, ainsi que l'exploitation statistique de sources de nature administrative.

Les travaux de synthèse, outre ceux qui se situent directement en aval des opérations statistiques, concernent notamment l'élaboration du compte satellite du logement,

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2007, les priorités de la sous-direction seront avant tout le maintien de la qualité du suivi statistique de la construction neuve dans le contexte difficile de la réforme du code de l'urbanisme. Le développement des mises à disposition gratuite sur internet des résultats de l'ensemble des opérations, sera également une priorité forte, avec le projet de base de données en ligne dans la suite de Sitadel communal. L'année 2007 verra les premières publications de résultats de la nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis. La publication d'analyses et de synthèses sera également un objectif prioritaire.

L'année 2007 sera en effet marquée par la mise en œuvre de la réforme par simplification du code de l'urbanisme. Cette réforme aura des conséquences importantes sur le suivi statistique de la construction neuve. Une nouvelle application SITADEL devra voir le jour, sans doute d'architecture nationale. La publication prévue mi-2006 du décret d'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 devrait préciser les modalités de mise en œuvre de cette réforme du droit des sols.

La nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir aura donné lieu à une collecte des données sur l'ensemble de l'année 2006, sur le champ des terrains destinés à la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Un premier bilan annuel sera publié au cours du premier semestre 2007.

S'agissant de l'observation du parc locatif social, l'objectif du SESP sera de rénover son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut. Une meilleure efficacité sera recherchée, ainsi qu'un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de préparer le changement de nomenclature d'activité au 1^{er} janvier 2008, avec une enquête annuelle permettant la double codification. Pour ce faire, l'enquête collectée en 2007 sur l'exercice 2006 comportera une ventilation du chiffre d'affaires selon une nomenclature intermédiaire spécifique. Une enquête, sur le thème de

l'activité des entreprises à l'international devrait également être réalisée en 2007. Par ailleurs, il s'agira de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies.

Pour l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements, une méthode nouvelle d'interrogation des plus petites entreprises sera mise en place allégeant la charge pour ces petites unités. Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle fera l'objet d'une expérimentation en 2007. Si cette expérimentation est concluante, elle conduira à une mise en œuvre de la réforme en 2008.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, les priorités seront données à la publication d'études et d'analyses et à la refonte de la présentation et du contenu du rapport pour en faire un élément de référence sur les questions de logement, lisible par le plus grand nombre. Pour permettre une meilleure appropriation des concepts du compte, des fiches méthodes, mises en ligne, seront réalisées. Les efforts visant à améliorer les délais de production du compte et à en assurer une diffusion plus large seront poursuivis : loyers de l'année n disponibles au printemps n+1 et premières évaluations des dépenses courantes de l'année n au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides à l'automne n+1, ensemble du compte au printemps n+2. La coordination du chiffrage du compte avec celui du cadre central de la comptabilité nationale sera encore renforcée. Parallèlement, des études seront menées ou pilotées sur des thèmes connexes au domaine du logement ou de l'aménagement du territoire, éventuellement avec la collaboration d'autres organismes partenaires.

S'agissant de GéoKit, base de données communales sur l'aménagement et l'habitat, l'année 2007 verra le lancement de la version renouvelée.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- **Une enquête thématique sur l'activité à l'international des entreprises de construction**

Une enquête thématique nouvelle est programmée, sur le thème de l'activité des entreprises de construction à l'international. Elle fait l'objet d'une fiche de présentation jointe en annexe pour avis d'opportunité. Elle devrait conduire à une collecte en 2007.

- **Le suivi du parc locatif social**

Le projet est de rénover l'enquête annuelle sur le parc locatif social. La consolidation du positionnement de l'enquête PLS dans l'ensemble des dispositifs de recueil d'informations sur le logement social est indispensable. La clarification de son statut également. La rénovation devrait permettre des simplifications et de progresser vers la cohérence entre les différentes sources d'informations sur le logement social. Des représentants des utilisateurs et des organismes bailleurs de logements sociaux seront associés au projet. Une fiche de présentation pour avis d'opportunité est jointe en annexe.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

- **Un nouveau suivi statistique de la construction neuve de logements et de locaux**

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme et renvoie à un décret en Conseil d'État ses modalités précises. Ce décret doit être publié au plus tard fin juin 2006. Il comportera des dispositions relatives au suivi statistique de la construction neuve. L'ordonnance stipule en effet :

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent titre. Il précise en outre les conditions dans lesquelles des informations statistiques sont demandées aux pétitionnaires, ainsi que les modalités de leur transmission par l'autorité compétente ».

Aux informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis ou des déclarations préalables, il devrait être admis par principe que des informations complémentaires

nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de construction et de logement doivent obligatoirement être renseignées par le pétitionnaire. Ces informations permettent de caractériser le projet de construction et de le localiser précisément. La liste précise de ces informations complémentaires est définie par un arrêté pris par le ministre en charge de l'urbanisme. Cet arrêté rend publics les formulaires de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que le formulaire de déclaration préalable. Les informations prévues par chacun de ces formulaires sont obligatoires. Néanmoins, leur présence ne saurait être un préalable au début des travaux d'instruction de la demande par les services qui en ont la charge.

Après la réforme, il n'y aura plus que 3 types d'autorisation :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager,
- le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de peu d'ampleur relèveront d'une simple déclaration préalable. Le certificat de conformité sera supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux prenant ainsi une importance accrue.

Cette réforme, dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} juillet 2007, pourrait avoir un impact sur le champ même du permis de construire, ce qui pourrait nous conduire à envisager d'inclure une partie du champ de la déclaration préalable dans le traitement statistique.

Une nouvelle application (d'architecture nationale sans doute) sera mise en place à cet effet. Elle devra permettre de prendre en compte les nouveaux documents d'urbanisme, tout en assurant la continuité des statistiques. Compte tenu des délais très serrés pour sa mise en place, une version modifiée de l'application actuelle pourrait être déployée afin d'assurer la continuité des statistiques en mode dégradé, pendant une période transitoire la plus courte possible. Compte tenu du manque de moyens disponibles, et malgré d'importants redéploiements, cette opération complexe présente des risques d'exécution élevés.

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Le ministère de l'équipement a acquis, sur financement de la DGUHC, les informations sur les actes notariés contenues dans la base de données des notaires de province pour les années 2000, 2002 et 2004, ce qui permet d'actualiser les résultats de l'ancienne enquête EXISTAN interrompue en tant qu'opération nationale, après la publication des résultats de l'année 2000.

Mais pour ce suivi des mutations de logements anciens, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (**BNDP**) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'objectif est de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, par exploitation statistique de cette base de données lorsqu'elle sera organisée en info-centre (en 2008), afin d'obtenir des résultats en termes de nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

- **Base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

GéoKit2 est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Le besoin accru en informations statistiques localisées, l'obsolescence de l'outil GéoKit2, nécessitent la mise en chantier de la version 3 de la base de données. L'année 2007 verra les premiers développements de cette opération suite aux orientations données par l'étude d'opportunité menée en 2006.

3. Opérations répétitives

3.1. Les enquêtes

- **Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)**

L'enquête ECLN a été renouvelée, par enrichissement de son questionnaire de questions nouvelles (données qualitatives sur le projet et investissement locatif parmi la motivation des acquéreurs), la mise en place d'une nouvelle architecture informatique nationale et de nouvelles modalités de diffusion des résultats. Cette rénovation a été mise en oeuvre dès la collecte des résultats relatifs au 1^{er} trimestre 2006.

- **Enquête sur le prix des terrains à bâtir**

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir a été conçue en 2005 et lancée début 2006. En 2007, les premiers résultats annuels donneront lieu à publication. Il est convenu qu'après 2 années de production un bilan soit réalisé et une expertise conduite en comparaison des bases de données notariales. Ce bilan permettra de reconsidérer l'opération à un moment où l'accès à la base nationale de données patrimoniales de la DGI (base exhaustive) devrait permettre d'envisager une exploitation des informations contenues dans l'acte notarié.

- **Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)**

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Avec la mise en place d'une architecture centralisée, l'opération donne lieu à publication régulière annuelle depuis 2004. L'objectif ambitieux de boucler la collecte en juin avec publication en juillet devrait être atteint. Une analyse comparative des prévisions réalisations sera aussi conduite. Un rapprochement avec les données sur la construction neuve de bâtiments non résidentiel à maîtrise d'ouvrage collectivité locale sera réalisé.

- **L'enquête sur le parc locatif social**

En attendant la mise en place de l'enquête renouvelée (cf. point 2.1), l'application actuelle sera maintenue sans évolution notable hormis les éventuelles adaptations rendues nécessaires par les évolutions réglementaires.

- **L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans le secteur de la construction**

La rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction mis en place en 2006 sur l'exercice 2005 permettra une mise en valeur de ses résultats en 2007. L'année 2007 verra également le lancement de l'enquête sur l'exercice 2006. Cette enquête devra permettre de coder l'activité principale des entreprises selon la nomenclature actuelle et la future nomenclature d'activité (NAF.rev2). La partie du questionnaire consacrée à la ventilation du chiffre d'affaires par activité devra donc être adaptée à cet effet.

Par ailleurs, le service poursuivra sa participation active au projet RESANE de réforme des statistiques annuelles d'entreprises. Il continuera son investissement méthodologique pour une approche des groupes d'entreprises. Une expérience de profilage sera conduite pour un des majors du secteur.

Les réflexions se sont poursuivies sur une nouvelle organisation et une diversification du mode de diffusion des résultats de l'enquête ("SES - Infos rapides", Résultats détaillés sur Internet).

En complément à l'enquête annuelle, des enquêtes thématiques sont réalisées. En 2005, la sous-direction s'est fortement impliquée dans l'enquête sur les déchets issus de l'activité de démolition. Elle a également participé au projet inter-services d'enquête « innovation ».

- **L'indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)**

La publication de l'Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements se fait maintenant selon un calendrier régulier annoncé à l'avance, en fin de trimestre suivant le trimestre concerné. L'obtention en 2003 du caractère obligatoire pour cette enquête a permis d'en consolider la collecte et d'en améliorer la précision de ses résultats. Des taux de réponse en nette amélioration ont permis un renouvellement annuel par tiers des entreprises du panel. Avec la disponibilité des résultats de la dernière enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiments, un « rebasement » de l'IPEA est en cours. Nous suivrons ainsi les recommandations européennes, en publiant un indice base 100 au premier trimestre 2005.

- **L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête PRLN**

Les travaux de rénovation méthodologique se poursuivent sur le champ de la maison individuelle. L'année 2007 verra l'expérimentation en vraie grandeur de la méthode hédonique sur ce champ. Si le bilan de cette expérimentation est positif, on basculera vers la nouvelle méthode en 2008. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) aura pour cela être aménagé avec l'ajout de nouvelles questions déterminantes de l'évolution des prix.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

- **Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux**

L'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 limite la mise à disposition gratuite des services de l'État aux seules communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des permis de construire. Cela a pour conséquence une augmentation importante du nombre des points d'alimentation des bases de données régionales (SITADEL) de suivi statistique de la construction neuve. Un gros effort est consacré au maintien d'un taux d'exhaustivité satisfaisant de ces bases de données. Pour cela un outil spécifique a été développé et mis à disposition des cellules statistiques régionales. Dans le même temps, une réorganisation des DDE conduit à la concentration des services instructeurs de l'État dans des pôles spécialisés dans l'administration du droit des sols (ADS). Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes et des DDE. Une plaquette a été réalisée à l'attention des services instructeurs.

La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est également très importante pour préserver la qualité des données. Cela conduira à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système Sitadel.

S'agissant de la diffusion, les données de la construction neuve bénéficieront du projet de base de données en ligne (cf. point 6).

- **L'exploitation des données comptables d'origine fiscale sur les entreprises**

Avec la rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise du secteur de la construction (pour l'enquête lancée en 2006 sur l'exercice comptable 2005), on a étendu le questionnaire simplifié à toutes les entreprises de moins de cent salariés, allégeant de façon très importante le recueil de données comptables. Ces informations sont systématiquement recueillies à partir de la source fiscale des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC). Cette innovation est l'un des axes majeurs de RESANE.

- **Les analyses à partir des fichiers fiscaux**

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économie, statistiques et prospective dispose, tous les deux ans, de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom, Fichier des LOGements à la COMMune). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999, de 2001 et de 2003, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales ont été entreprises avec le fichier 2001.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation, d'améliorer la connaissance de la vacance des logements et de repérer les situations d'insalubrité. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SESP s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom, mis à jour tous les deux ans. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. En 2004, un Atlas national de l'habitat privé est paru en collaboration avec

l'ANAH et la DGUHC sur l'analyse locale fine des caractéristiques du parc privé, des fonctions sociales qu'il remplit et des dynamiques immobilières locales. Il a été accompagné d'un CD-Rom permettant de mobiliser les données essentielles à ces études. L'année 2005 a vu la publication avec l'appui de l'ANAH et du Pôle Interministériel d'éradication de l'habitat indigne d'un outil d'analyse de l'habitat indigne sous la forme de CD-Rom également.

L'utilisation des données du fichier par les collectivités locales et territoriales s'est accru grâce à la mobilisation des services déconcentrés du ministère.

L'arrivée biennale de nouvelles livraisons permet de mettre à jour ces outils, d'entreprendre des études longitudinales (suivi individuel des logements de 1999 à 2005) et de mise en perspective de dix ans de parc de logements (parc 1995 à 2005). Un identifiant du logement est en cours d'introduction, en collaboration avec la DGI, afin de rendre plus efficace ce suivi longitudinal.

3.3. Autres travaux

- **Le traitement du fichier des abonnés EDF**

En 2006, le dispositif mis en place fin 1997 sera maintenu sans changement. Un bilan de l'utilisation, au cours de ces années, de ce fichier comme base de lancement d'enquêtes, devra être établi, afin d'en tirer des enseignements pour de futures évolutions. Il sera également utilisé pour analyser l'évolution de la vacance dans le parc de logements, ainsi que comme élément de comparaison pour conforter les estimations de logements terminés à partir de la base SITADEL.

- **La base de données communales sur l'aménagement et l'habitat (GéoKit)**

En attendant son remplacement par GéoKit3, l'outil GéoKit2 est maintenu dans sa version actuelle. Une attention particulière continuera à être portée à la fiabilisation des données et à leur documentation.

- **Le compte satellite du logement**

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2004. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux et sont transmises à Eurostat pour le calcul des parités de pouvoir d'achat. Une étude publiée en 2006 a mis en perspective 20 ans de dépenses courantes de logement. Pour les deux années à venir, il est prévu de continuer à valoriser vingt ans de séries de compte du logement par des travaux d'analyse et de synthèse. Les méthodes de chiffrage, notamment celles du chiffrage de l'investissement et de mises en cohérence avec les données physiques, ou encore les comptes des locaux d'hébergement seront ré-examinées et les évaluations du compte seront expertisées en mobilisant des données récentes (nouvelle enquête budget des familles, enquêtes annuelles de recensement, Filocom). La coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale sera confortée. Les efforts pour améliorer les délais de production du compte seront poursuivis : première évaluation des loyers et estimation partielle des dépenses d'énergie et des charges de l'année n, disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides au logement à l'automne n+1, le compte complet étant présenté à la commission au printemps n+2. Une refonte du rapport pour le rendre plus lisible est prévue en 2006. L'accessibilité et le téléchargement des séries du compte seront améliorés dans le cadre du projet base de données en ligne (cf. point 6).

Les études sur des thèmes connexes au logement, s'appuyant, entre autre, sur des fichiers fiscaux comme Filocom et sur les productions statistiques du ministère de l'équipement seront renforcées. Une étude sur les parcours résidentiels des seniors et une sur les ménages qui possèdent des logements en dehors de leur résidence principale ont été réalisées. Une étude sur l'étalement urbain, une autre sur les délais de production des logements et une sur la sensibilité des budgets logements aux dépenses d'énergie ont été publiées en 2005. D'autres, sur le rôle social du parc privé ou encore sur l'analyse des dépenses d'énergie dans les logements et les transports ou encore sur l'évolution de la vacance des logements seront entreprises. Les réflexions seront poursuivies pour mieux estimer la production annuelle de logements et le nombre de logements neufs terminés chaque année.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

On rappelle tout d'abord que, dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise de quatrième génération, la partie comptable du questionnaire a été alignée sur la déclaration fiscale des entreprises. L'allègement important de la charge d'enquête, qui consiste à n'interroger les entreprises

de moins de dix salariés qu'une année sur deux, a été mis en œuvre en 2000 sur l'exercice 1999, puis en 2002 sur 2001 et de nouveau en 2004 sur l'exercice 2003. Avec la mise en place de la rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise en 2006 sur l'exercice 2005 (cf. point 3.1 ci-dessus), les modalités de cette « stratégie petites entreprises » ont été aménagées afin de palier les inconvénients repérés, sans modifier globalement la charge des entreprises. Pour les petites entreprises qui ne sont pas interrogées, l'enquête est remplacée par l'utilisation des données comptables annexées aux déclarations fiscales. Enfin, nous avons rénové fortement, dans le sens de l'allègement, le cadre chantier, volet spécifique de l'enquête annuelle. Par ailleurs, à échéance de 2009, le tronc commun de ces enquêtes annuelles va s'alléger très fortement grâce à la mobilisation des sources administratives, dans un projet intersectoriel coordonné par l'Insee (projet Résane).

Par ailleurs, avec le renouvellement des échantillons de l'enquête permettant le calcul des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements, chaque entreprise n'est interrogée que trois années de suite. L'obtention du caractère obligatoire pour cette enquête a permis d'augmenter le taux de réponse, ce qui facilite la rotation des échantillons. Dans le cadre du processus de rénovation de l'ICC, la phase de collecte est également réexaminée dans un souci d'allègement. Ce sera notamment le cas pour la construction de maisons individuelles, la phase de collecte se ramenant à un questionnaire PRLN réaménagé et suppression du dossier technique.

Pour l'enquête sur le parc locatif social, la charge d'enquête des organismes s'est trouvée allégée grâce au développement de la collecte informatisée. Le taux de réponse sur support informatique atteint maintenant plus de 90%. Par ailleurs, le projet de rénovation de l'enquête (cf. point 2.1) ira dans le sens de l'allègement de la charge pour les organismes bailleurs.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. Ce sera le cas des résultats de la nouvelle enquête sur le prix des terrains à bâtir. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Les données de FILOCOM, ainsi que celles issues des bases notariales apportent également des informations localisables. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

La diffusion des données locales de la base GéoKit (cf. point 3.3 ci-dessus) sera élargie en direction d'un public plus large et moins expert, grâce à l'installation sur le site internet du SESP de fiches territoriales synthétiques multi-sources. Ce développement viendra compléter la diffusion traditionnelle par le relais des DDE ou DRE.

5.2. Aspects "environnement"

Une étude exploratoire sur les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales avait été confiée par le SESP au Ceren en 2002. Une étude complémentaire sur les liens entre l'étalement urbain et les émissions de CO₂ a été entreprise à la demande du SESP en 2005 conjointement par le Ceren et l'Inrets. L'objet de cette étude est de dresser le bilan de l'étalement urbain en terme de gaz à effet de serre sur une agglomération en prenant compte à la fois des émissions liées à la consommation d'énergie dans les logements et les émissions liées à l'usage de transport des résidents.

Par ailleurs, rappelons que l'enquête sur les déchets issus des activités de démolition évoquée au point 3.3 a fait l'objet d'une collecte en 2005. En 2006, le SESP a satisfait aux exigences du règlement européen sur les déchets pour l'exercice 2004.

5.3. Aspects européens

Les statistiques de la construction sont concernées par deux règlements européens. Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises. Il prévoit la fourniture à Eurostat de résultats

provisoires à t+10 mois et de résultats définitifs à t+18 mois. Des résultats provisoires sont communiqués depuis l'exercice comptable 1998 à partir de l'enquête annuelle d'entreprise. La stratégie « petites entreprises », avec laquelle les données issues de la source fiscale ne sont pas disponibles à t+10, pose néanmoins des problèmes de couverture partielle du champ une année sur deux. Pour l'enquête réalisée en 2001 sur l'exercice 2000, une nouvelle question a été introduite sur le thème de la sous-traitance reçue, répondant ainsi aux nouvelles exigences du règlement européen.

Le second règlement porte sur les indicateurs conjoncturels. Le SESP est concerné par plusieurs variables, en particulier le nombre et la surface des logements autorisés. Les décompositions demandées ne posent pas de problème particulier. Le règlement prévoit également la fourniture de l'index BT01. Sa décomposition entre coûts salariaux et coûts des matériaux fait l'objet d'une transmission à Eurostat, depuis l'automne 2001. Parmi les évolutions proposées du règlement de court terme, il faut noter l'introduction d'un indice de prix de la production pour la construction dont l'ICC français couvre une partie du champ, en sus de l'indice de prix des inputs (BT01 transmis dans le cas français). S'agissant des entrées de commandes, la collecte réalisée mensuellement par la FNTF et la FFB et les travaux méthodologiques conduits depuis 2001 ont permis la mise en place de l'indicateur d'entrées de commande et de satisfaire ainsi aux exigences européennes dès la fin de l'année 2002. Ce nouvel indicateur demande malgré tout à être consolidé.

L'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment (cf. point 3.3 ci-dessus) est une conséquence du nouveau règlement européen sur les déchets.

S'agissant des nomenclatures d'activités et de produits, pour préparer l'échéance 2007 de révision générale des nomenclatures, un dispositif de concertation avec les organisations professionnelles a été mis en place dès 2001 par l'Insee, dans le cadre des travaux de la "commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits". Pour la construction, une proposition commune aux fédérations professionnelles du secteur et au service statistique du ministère de l'équipement a été élaborée après plusieurs réunions de concertation. Après une première phase de négociations internationales, une seconde phase de concertation interne à la France a été conduite en 2004 avec les fédérations professionnelles concernées. Elle a permis de ré-exprimer la position française, en tenant compte de la première phase des négociations internationales. Fin février 2006, une proposition de NAF.rev2, déclinaison de la NACE.rev2 adoptée au niveau européen, a été validée après concertation avec les fédérations professionnelles concernées. Cette nouvelle version entérine l'intégration des promoteurs dans le champ de la construction.

6. Diffusion des travaux

La diffusion des résultats via Internet est confirmée. Des espaces dédiés (entreprises et collectivités locales) ont été créés et l'offre de bases de données sera élargie. L'effort fait pour accroître la notoriété du SESP, de ses produits et de ses canaux de diffusion sera renouvelé. Les démarches entreprises pour diversifier les publications, les rénover et en améliorer la lisibilité seront également poursuivies. La rénovation de « SESP Infos rapides » sera mise en œuvre ainsi que la refonte des notes de synthèses. Une refonte du rapport à la commission des comptes du logement pour améliorer sa lisibilité et en faire un document de référence sur le logement, accessible au plus grand nombre, sera menée à bien en 2006. La montée en puissance de la collection SESP en bref sera assurée. La nouvelle collection « SESP en bref » sera consolidée (régularité des sorties). Elle bénéficiera au même titre que les Notes de synthèse du SESP de l'arrivée d'un rédacteur en chef. Les événements de communication comme la participation à divers salons ou les rendez-vous du SESP seront reconduits et améliorés. La diffusion des produits sera affinée pour prendre le tournant du « tout internet ». La promotion s'appuiera sur une large diffusion de la lettre « SESP Actualités », sur de nouveaux documents promotionnels, sur l'organisation de manifestations (« Rendez-vous du SESP », stand à la SITL et au salon des Maires). Le marketing sera développé à partir de courriers électroniques.

Le projet de base de donnée en ligne (BDL) et de cartographie en ligne devrait aboutir en 2007, avec un enrichissement très important de la mise à disposition gratuite sur le site Internet du service, de données provenant des principales opérations statistiques et des tableaux de synthèses des comptes du logement.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Parmi les travaux prévus au programme à moyen terme, nombre d'entre eux ont été initialisés et sont donc en cours de réalisation. Il en est ainsi de la réforme méthodologique de l'indice du coût de la construction (ICC), de la concertation dans le cadre de la refonte à l'échéance 2007 des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux national, européen et mondial.

Le développement d'enquêtes thématiques se poursuit. Après les thèmes de l'utilisation des TIC et des relations inter-entreprises, les autres thèmes traités concernent la gestion de l'immatériel et les déchets produits par les activités de démolition, alors que l'enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiment a été réalisée pour la deuxième fois. Pour 2007, une enquête devrait être lancée sur l'activité à l'international des entreprises de construction.

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social est en phase d'initialisation dans le cadre de la démarche « système d'information ». Après l'étude préalable et l'étude d'opportunité, le projet sera défini précisément en 2006 et les développements seront réalisés en 2007. L'aboutissement est prévu pour début 2008.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées en 2004, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales. Malheureusement le projet n'avance pas pour l'instant, la base nationale de données patrimoniales (BNDP) n'étant pas organisée en info-centre. L'objectif est reporté à 2008. L'accès aux bases de données notariales (point 2.2) est une alternative de court terme.

Enfin, l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production aux bâtiments non résidentiels est en attente. Cette extension demandera de dégager les moyens nécessaires, ce qui supposera sans doute l'achèvement des travaux de rénovation de l'ICC.

Opération non explicitement prévue au moyen terme 2004-2008, l'enquête nationale sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) a été mise en place début 2006 pour satisfaire une demande très forte sur le prix du foncier.

Annexe : Liste des publications relatives aux programmes 2005 et 2006

- *Enquête annuelle d'entreprise*
 - « EAE - Construction 2003 : Principaux résultats » - SES Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), n°292 avril 2005.
 - « EAE – Construction 2004 : Principaux résultats », Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, avril 2006.
 - « EAE – Construction 2005, Premiers résultats » - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, à paraître novembre 2006.
- *Prix des travaux d'entretien - amélioration*
 - « L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), publié à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.
 - « L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements » - Notes de synthèse, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), mai-juin 2002.
 - « Entreprises du bâtiment. Les travaux d'entretien et d'amélioration de logements en forte hausse depuis 1999. Entreprises du bâtiment. Les travaux d'entretien et d'amélioration de logements en forte hausse depuis 1999 », SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, n°312 novembre 2005.
- *Commercialisation des logements neufs (ECLN)*
 - « Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés deux mois après la

fin du trimestre concerné.

« Commercialisation des logements neufs en 2004, des ventes concentrées et plus chères sur les côtes et en Île-de-France » - SESP Infos rapides n°306, août 2005.

- *Résultats de la construction neuve (SITADEL)*

« Résultats de la construction » (mensuel) - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés à la fin du mois suivant.

« Résultats départementaux de la construction » (mensuel)-SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI) publié à la fin du mois suivant.

« Statistiques de la construction » (trimestriel), mis à disposition sur le site Internet.

« Statistiques de la construction en 2004 » (annuel) - Données détaillées du SESP, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, automne 2005.

« Statistiques de la construction en 2005 » (annuel) - Données détaillées du SESP, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, automne 2006.

« Construction neuve, l'attrait des maisons individuelles en milieu rural mais proches des villes », SESP en bref n°1, juillet 2005.

« La construction neuve entre 1999 et 2004 : Une plus grande occupation du territoire » ADEF, avril 2006

« La durée de construction des logements neufs », SESP en bref n°2, septembre 2005.

« Les durées de production des logements : de l'autorisation à l'achèvement des travaux » document de travail

- *Le parc locatif social (PLS)*

« Le parc locatif social au 1er janvier 2003 » - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), n°260 juin 2004.

« Le parc locatif social au 1er janvier 2004 » - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), n°296 juin 2005.

« Le parc locatif social au 1er janvier 2005 » - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), à paraître juin 2006.

- *Les ventes de logements neufs et anciens (EXISTAN)*

« Dix ans de mutations de logements neufs et anciens »- Notes de synthèse du SESP n°155, Ministère des transports, de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer (DAEI), septembre-octobre 2004.

- *Résultats de l'enquête sur les investissements des collectivités locales (COLLOC)*

« Progression toujours vive de la commande publique locale dans le BTP en 2005 » – SESP Infos rapides n°300, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), juillet 2005.

« Poursuite de la hausse de la commande publique locale dans le BTP en 2005 » - SESP Infos rapides n°316, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), décembre 2005.

- *Le compte satellite du logement*

« Les comptes du logement en 2003 », Chiffres et analyses du SESP – Les rapports, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), août 2005,

« Les comptes du logement, résultats provisoires 2004 et premières estimations 2005 », Chiffres et analyses du SESP – Les rapports, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), décembre 2005,

Dépliant «Le compte du logement en 2003 »

« Des loyers de plus en plus sensibles au cadre de vie » Note de synthèse du SESP, novembre- décembre 2004

« L'envol des dépenses courantes de logement en 2003 » Note de synthèse n°155 sept.-oct.2004

« Les dépenses de logement augmentent plus que le revenu en 2003 » Note de synthèse n°158, mars-avril 2005

« Dépenses courantes de logement en 2004 : Un poids toujours plus lourd dans le budget » Note de synthèse n°158, mars-avril 2006

« Acheter ou louer » Note de synthèse n°155 septembre octobre 2004

« La rentabilité de l'accèsion à la propriété » document de travail du SESP, novembre 2004
 « Des budgets sensibles au prix des énergies importées » SESP en bref n°4, janvier 2006
 « Vingt ans de dépenses de logement » Données sociales, mai 2006»
 « Trajectoires résidentielles des personnes âgées » Données sociales, mai 2006
 doit on signaler les publications dans des revues ailleurs (observ

- *Filocom*

« Atlas de l'habitat privé : fonctions, enjeux, évolutions », Anah, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, édition 2004.

« Connaître les logements et leurs occupants, à partir des sources Filocom et du recensement général de la population », Les documents de travail du SESP, Chiffres et Analyses, DAEI, décembre 2003.

- *Le site internet*

Une partie de ces résultats est mise à disposition sur le site Internet du SESP. Le site « Economie et statistique » propose l'accès aux publications traditionnelles du service (SESP Infos rapides, Notes de synthèse, etc.) et la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques. Les données sont ainsi facilement accessibles et "téléchargeables" dans un format permettant une utilisation aisée. Des enrichissements et mises à jour sont réalisés en continu. Les données communales sur la construction neuve (« SITADEL communal ») sont déjà disponibles.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant
- d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

La DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujéttis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifie et les communique à la DGUHC. Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Quatre rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999, 2002 et 2004.

Des modifications législatives et réglementaires relatives aux modalités d'application du SLS devraient intervenir en 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. Par ailleurs, les résultats du dernier rapport national de 2005, issus de l'enquête 2004, montrent que les dispositions actuelles d'application du SLS ont peu évolué entre 2002 et 2004.

En conséquence, la remontée nationale des données relatives à l'application du supplément de loyer de solidarité est exceptionnellement reportée à l'année 2007 afin de prendre en compte les dispositions futures dans le suivi de l'application du SLS.

Toutefois, l'enquête annuelle départementale nécessaire à l'établissement en 2006 du rapport annuel sur l'application du SLS est maintenue.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

La quatrième enquête est en cours de réalisation. Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
- les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales.

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, le nombre de bénéficiaires des aides au logement, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1^{er} janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1^{er} trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 30 avril. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communique ensuite à la DGUHC.

Trois rapports au Parlement ont été réalisés en 1997 2000 et 2003. La quatrième sera produit fin 2006

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, elle sera remplacée au cours de l'année 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique ne portera ni sur le type d'informations et de données contenues dans la base ni sur leur utilisation décrite précédemment.

Extrait de l'avant-projet de programme statistique de la formation emploi, revenu
(le 11 mai 2006)

Insee, DSDS

Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
Division Revenus et patrimoine des ménages

Le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) mis en place en 2004 se poursuivra avec la collecte annuelle en mai-juin 2007, correspondant à la 4^{ème} vague. Cette opération commanditée par Eurostat est organisée autour d'un panel. Un questionnaire thématique variable (dit « module secondaire ») est en outre ajouté chaque année au dispositif.

Le module secondaire de l'enquête 2007 portera sur les conditions de logement : équipement et commodités, accessibilité aux services de base, degré de satisfaction de ses occupants. Il devrait permettre de relier conditions de logement et ressources.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La seule enquête nouvelle en 2007 correspondra en fait au module secondaire associé au dispositif SRCV (cf fiche de présentation ci-dessous). Pour mémoire, ce dispositif mis en place en 2004 a pour objectif de fournir des informations sur les ressources et les conditions de vie des ménages, afin d'étudier revenus, exclusion sociale et pauvreté, au sein de l'Union Européenne. Il s'agit d'une enquête en panel suivant des individus pendant 9 années consécutives avec une collecte annuelle. En 2007, on interrogera une partie de l'échantillon pour la 4^{ème} année consécutive. Le module secondaire portera pour cette collecte sur les conditions de logement et aura pour objectifs de mieux connaître l'équipement et les commodités du logement, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement récemment. Les personnes de référence de l'ensemble des ménages interrogés dans le cadre de SRCV le seront également sur ce module secondaire.

Les résultats de la collecte 2007 dans la dimension transversale seront disponibles à l'automne 2009 et les principaux indicateurs européens seront publiés au printemps de l'année 2010, dans le rapport annuel de printemps de la Commission destiné au Conseil européen. Les résultats associés à l'aspect longitudinal seront disponibles au printemps 2010.

<p style="text-align: center;">Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité</p>
--

page

- Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication..... 34
- Module secondaire du dispositif SRCV « Conditions de logement » associé à l'enquête 2007 36
- Enquête sur le parc locatif social38
- Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction 40

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
Enquêtes sur les Technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SESP, SCEES
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'INSEE..

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du CNIS et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010). (e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirène dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4500 ; Construction & transports : 2500 ; Commerce : 3300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

**FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
DU MODULE SECONDAIRE SRCV 2007 :
« Conditions de logement »**

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2007, le module secondaire est intitulé Conditions de logement.

1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2007 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2007 est intitulé Conditions de logement.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs de ce module secondaire sont de mieux connaître l'équipement et les commodités du logement, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons qui ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement récemment.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, etc.) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la commission, tout comme le projet de module secondaire sur les conditions de logement (règlement n°315/2006 de la commission du 22 février 2006). Outre la Commission Européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de pauvreté et d'exclusion, et plus généralement par les conditions de logement.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés font référence soit à la période courante, soit aux deux dernières années pour ce qui concerne le changement de logement, soit à la période ordinaire (hiver ou été pour les questions portant sur le chauffage et le rafraîchissement du logement). Il s'agit des thèmes suivants :

- *Équipement et commodités du logement (électricité, eau, chauffage, air conditionné)*
- *Accessibilité du logement aux services de base (épicerie, services bancaires, postaux, santé, transports publics, école)*
- *Degré de satisfaction concernant le logement (espace disponible, satisfaction globale)*
- *Raisons qui ont poussé le ménage à changer de logement récemment (familiales, professionnelles, raisons liées au logement, financières, juridiques)*

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine des conditions de logement corrélées avec les variables du dispositif centrées sur les revenus et les conditions de vie. C'est l'intérêt central de ce module secondaire. Il permettra d'approcher les différents types de pauvreté, en particulier la pauvreté monétaire, et les conditions de logement de manière conjointe.

Une enquête sur le logement est programmée en 2006 sur le terrain. Ce module apportera peu d'informations complémentaires sur les conditions de logement en temps que telles par rapport à ce que fournira l'enquête Logement. Il permettra en revanche de disposer de corrélations entre données de logement et données précises et détaillées sur les ressources, ce que l'enquête Logement ne fournit pas.

7. Unités enquêtées

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2007 associée au dispositif SRCV.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Néanmoins, le questionnaire sera conçu en étroite collaboration avec la division Logement et ses principaux partenaires.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2008 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2007.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2009 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête sur le parc locatif social

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (MTETM)
 Secrétariat général
 Directeur des affaires économiques et internationales (DAEI)
 Service Économie, Statistiques et Prospective (SESP)
 Sous-direction de l'observation statistique de la construction
 Bureau de la statistique déconcentrée de la construction

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle auprès des bailleurs sociaux sur le parc locatif social (EPLS).

3. Objectifs généraux de l'enquête

Collecter auprès des gestionnaires de logements sociaux, sur l'ensemble du territoire national (métropole et DOM), les informations nécessaires à la connaissance du parc locatif social public : dénombrements des logements par taille, financement initial, vacance et mobilité, loyers quittancés. L'enquête ne concerne pas les occupants de ces logements.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère en charge du logement, centraux ((DAEI et DGUHC), et déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), l'INSEE, le ministère de l'Intérieur (DGCL), la DIV (délégation interministérielle à la ville), d'autre part les décideurs locaux (collectivités territoriales), les autres utilisateurs institutionnels comme l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la fédération nationale des SEM (FNSEM), les professionnels de la construction, les aménageurs, les agences d'urbanisme, les institutionnels locaux.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête dénombre les logements locatifs sociaux, en distinguant propriétaire et gestionnaire, type de construction (collectif, individuel), financement initial, conventionnement, principales dates (construction, acquisition, 1^{ère} mise en location), superficie et nombre de pièces, localisation à l'adresse. Elle mesure les flux (ventes, démolitions, restructuration, changement d'usage), la vacance, la mobilité, les loyers, les réhabilitations.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Le ministère réalise cette enquête depuis 1987 en métropole et depuis 1999/2000 dans les DOM. Cette opération nécessite une rénovation pour répondre aux nouveaux besoins de connaissance du logement social et simplifier le dispositif d'ensemble d'observation du parc locatif social. Actuellement, il n'existe pas d'autre source couvrant tout le territoire ou apportant ce type d'information. Elle permet de compléter les dispositifs réglementaires que sont les enquêtes OPS (occupation du parc social), SLS (supplément de loyer de solidarité) et inventaire SRU (article 55 de la loi SRU). Ces opérations s'exercent sur des champs géographiques plus limités que PLS (unités urbaines de plus de 50000 habitants) ou des champs du logements complémentaires

(foyers, résidences sociales) ou des périodicités différentes (l'enquête OPS est triennale). D'autres dispositifs « privés » existent, généralement très localisés, mis en œuvre par les associations régionales d'HLM, par quelques collectivités ou observatoires locaux du logement. L'enquête PLS est considérée comme le noyau dur de la connaissance du parc. Elle en est la référence.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité enquêtée est le gestionnaire de logements locatifs sociaux. L'unité statistique est l'ensemble de logements situés à une même adresse. Le champ de l'enquête devra être précisé. Il peut résulter de la combinaison de trois critères : taille des bailleurs, définition du logement social, champ géographique. Il pourra être exhaustif pour certains aspects de l'enquête et « ciblé » pour d'autres aspects.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

Le dispositif proposé est une enquête annuelle permettant un recensement des logements sociaux et de leur principales caractéristiques et des enquêtes thématiques (loyer, vacance, mobilité, réhabilitation,) de périodicité moindre. Celles-ci pourraient être articulées avec celle d'OPS, pour ne pas surcharger les enquêtés. Un dispositif léger de suivi trimestriel des loyers pourrait être envisagé, articulé avec l'enquête PLS. L'enquête PLS sera réalisée par le SESP et les cellules statistiques des directions régionales de l'Équipement.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Comme pour l'enquête actuelle, des procédures informatisées (fichiers standards, outil de saisie-contrôles) seront proposées aux enquêtés, le principe étant, autant que faire se peut, d'éviter le support papier. Si nécessaire, l'enquêté dispose de questionnaires pré-imprimés avec les données de l'enquête précédente, pour mise à jour. Le temps moyen de remplissage est alors estimé à 10 mn.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Un comité de pilotage sera mis en place pour la mise en œuvre de l'enquête (examen de différents scénarios, questionnaire, mode de collecte, traitement, redressements et diffusion) avec notamment les DRE réalisant cette enquête, l'INSEE, la DIV, la DGCL et la DGUHC. Les représentants des unités enquêtées, comme l'USH et la FNSEM, seront associés en tant que de besoin au projet.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SESP, de données détaillées sur le site Internet du SESP, de publications par les DRE, d'études thématiques et de cession de fichiers.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête thématique

Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction

1. Service producteur

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Secrétariat Général

Direction des affaires économiques et internationales

Service économie, statistiques et prospective

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête a pour objectif général de mieux connaître la nature des activités des entreprises de construction réalisées à l'international, aussi bien dans le bâtiment que dans les travaux publics. Elle vise également une meilleure connaissance des modalités d'intervention des entreprises à l'étranger et des difficultés qu'elles rencontrent.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'Enquête Annuelle d'Entreprise dans la construction ne répond que très partiellement aux attentes des utilisateurs concernant le thème de l'activité internationale des entreprises de construction. Elle permet d'estimer le chiffre d'affaires réalisés à l'international – dont une partie de l'activité n'est pas taxée sur les bénéfices en France – mais sans pouvoir préciser la nature des activités réalisées ou la localisation géographique.

Les attentes des utilisateurs, et en particulier du Secrétariat général du ministère de l'équipement, sur ce sujet sont multiples. Il s'agit de mesurer dans les exportations des entreprises la part des travaux de construction directement réalisés à l'étranger et de connaître la nature des prestations (bâtiments, travaux publics). Les entreprises de construction exportent un savoir-faire. Dans quelle mesure ces entreprises réalisent-elles directement les chantiers à l'étranger ? Quelle est la part des prestations d'études, d'ingénierie ou de mise à disposition de personnel ? Quel est l'impact sur l'activité nationale des chantiers réalisés à l'étranger par les grands groupes français ?

Il s'agit également de mieux connaître la répartition géographique des chantiers réalisés et d'estimer la part de l'activité transfrontalière par rapport aux grands chantiers.

Des informations détaillées sur ce thème intéressent nombre d'utilisateurs : administrations, fédérations et syndicats professionnels (FFB, FNTP, CAPEB), chercheurs dans le domaine de la construction.

Il est proposé de réaliser une enquête thématique sur ce sujet pour approfondir la connaissance des activités réalisées par les entreprises de construction à l'exportation.

5. Principaux thèmes abordés

- Montant du chiffre d'affaires des entreprises à l'exportation (certains chantiers réalisés à l'étranger dont la durée est supérieure à douze mois ne sont pas imposés sur les bénéfices en France).
- Nature des activités réalisées (travaux de construction, prestations d'études, mise à disposition de personnel, ventes de marchandises, etc.)

- Localisation géographique de la clientèle
- Description des circonstances dans lesquelles l'entreprise a démarré ses activités d'exportation

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Une enquête sur le thème de l'activité hors métropole est réalisée par la Fédération Nationale des Travaux Publics. Aucune enquête représentative de l'ensemble des entreprises de la construction n'est effectuée sur ce thème. Cette enquête viendrait en complément de l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction, dont les données seront confrontées à celles de cette enquête.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Le plan de sondage sera réalisé afin de cibler l'interrogation sur des unités réalisant des exportations. Le nombre d'entreprises interrogées ne devrait pas dépasser 3 000 unités.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

Une périodicité pluriannuelle, de l'ordre de cinq ans, est envisagée. L'enquête sera réalisée et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économie, statistiques et prospective du ministère de l'équipement. L'enquête sera réalisée par voie postale au cours du premier trimestre 2007.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire comportera 4 pages. Le temps de réponse ne devra pas dépasser 30 minutes.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage est composé de membres du ministère de l'équipement, de la DCASPL du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'Insee et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (CAPEB, FFB et FNTP).

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un quatre-pages. Il sera diffusé sur le site Internet du SESP.

**Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs
de la formation UEL**

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête Logement	Division logement de l'Insee	Livraisons juillet 2007 et janvier 2008	-Essaie de mieux cerner les populations fragiles -Des éclairages régionaux	Phase de collecte de mars à décembre 2006
Parc de logements et son évolution	Division logement de l'Insee	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour mise en cohérence des informations issues des fichiers administratifs et du recensement rénové de la population.	En cours
Enquête budget des familles 2005	Division condition de vie des ménages	Livraison fin 2006	Permet d'analyser dépenses de logement et transport	Fin de collecte mi-mars 2006
Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SESP	Poursuite des travaux engagés, objectif 2007 pour la maison individuelle	Mise en place d'une réforme méthodologique	En cours, par étapes successives
Prise en compte du changement de nomenclature	SESP et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales	Concertation en cours
Enquêtes thématiques nouvelles	SESP	A déterminer en coordination au sein du système statistique d'entreprise.	Développer de nouvelles enquêtes associées à l'EAE, selon l'actualité et les demandes européennes.	Enquête « immatériel » en 2004-2005, enquête « déchets de démolition » en 2005.
Enquête TIC dans la construction	SESP	Reconduction en 2006	L'enquête TIC 2006 est fusionnée avec COI Maîtrise d'œuvre SESSI	Collecte au dernier trimestre 2005
Enquête CIS4 dans la construction	SESP		Maîtrise d'œuvre SESSI	Collecte au dernier trimestre 2005
Extension du champ des indices de prix aux bâtiments non résidentiels	SESP	Projet sur la période 2004-2008	Construire des indices de prix pour la construction neuve et l'entretien - amélioration.	En attente
Mobiliser les bases de données d'actes de mutation pour améliorer la connaissance du marché des biens immobiliers (logements, terrains, bâtiments non résidentiels)	SESP en partenariat avec les notaires et la DGI	Travaux préparatoires en 2005, travaux en 2006 à partir des bases de données notariales, puis en 2008 à partir de la base nationale de données patrimoniales par la DGI	Substitution à l'ancienne enquête EXISTAN et extension aux terrains et bâtiments non résidentiels.	Note adressée au directeur général des impôts en 2004 Convention avec la société Perval en fin 2005
Rénovation de l'enquête sur le parc locatif social	SESP	Avis d'opportunité et analyse détaillée en 2006, développements en 2007	Redéfinition du contenu, en complémentarité aux autres opérations et reconsidération de son statut.	Initialisé, comité de pilotage mis en place
Enquête prix des terrains à bâtir	SESP	Mise en place effective en 2006	Opération nouvelle non prévue explicitement au moyen terme	Présentation au comité du label en décembre 2005

